



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

LF

Mis en ligne le : 12/09/2022

**DECISION DU MAIRE N° 2022/291**

**Objet : Demande de subvention au titre de la convention d'objectifs et de financement « fonds locaux » concernant le centre socio-culturel Salvador Allende pour l'aménagement de l'équipement après réhabilitation.**

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

**CONSIDERANT** la possibilité de pouvoir bénéficier d'une subvention d'investissement de la caisse d'allocation familiale du Val d'Oise au titre de la convention d'objectifs et de financement « fonds locaux » pour la structure centre socio-culturel Salvador Allende,

**CONSIDERANT** la volonté de proposer un aménagement modernisé et adapté pour le centre socio-culturel après sa réhabilitation,

**CONSIDERANT** que le montant de l'aménagement de l'équipement proposé à la caisse d'allocation familiale s'élève à la somme de 22 568,00€

**DECIDE**

**Article 1** – De solliciter auprès de Madame la Directrice Générale de la Caf du Val d'Oise, l'attribution de la subvention de 22 568,00 € pour les travaux d'aménagement et d'équipement du centre socio-culturel Salvador Allende

**Article 2** - De programmer l'aménagement de l'équipement décrit en annexe pour le montants indiqués.

**Article 3** – De s'engager :

- à justifier de l'emploi des fonds reçus auprès de la Caf
- à concerner l'ensemble des pièces comptable, financières et administratives pendant la durée légale de leur conservation
- à mettre à disposition de la Caf, tous les documents nécessaires au contrôle

**Article 4** - Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 08.09.2022  
Maire,  
Jean-Louis Marsac